



Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe

Rapport sur le **Prix** et la **Qualité** du **Service** public de l'**Assainissement collectif**



Exercice 2020

- RPQS adopté par le Comité syndical du 16 juin 2021 -

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	9
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	20
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	33
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	33
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	33
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	34
2.1.	Modalités de tarification	34
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	35
2.2.1.	Communes du secteur de Bellecombe et du Thy	35
2.2.2.	Communes du secteur de la Vallée Verte	35
2.2.3.	Communes du secteur du Risse	35
2.3.	Recettes	36
3.	Indicateurs de performance	38
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	38
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	38
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	40
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	40
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	41
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	42
4.	Financement des investissements	44
4.1.	Montants financiers	44
4.2.	Etat de la dette du service	44
4.3.	Amortissements	44
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante et montants prévisionnels des travaux	45
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	47
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	48

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)
- Caractéristiques : Syndicat Mixte, EPCI
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité par une Régie à autonomie financière

1.3. *Estimation de la population desservie (D201.0)*



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 42 248 habitants au 31/12/2020 (37 905 abonnés en 2019).

COMMUNE	Population totale de la zone collectée (A)	Nombre total de d'abonnés	Population raccordée (B)	Taux de raccordement (B) / (A)
BOEGE	1811	633	1481	82%
BOGEVE	1144	524	917	80%
BURDIGNIN	651	115	199	31%
FAUCIGNY	634	186	388	61%
HABERE-LULLIN	1037	256	583	56%
HABERE-POCHE	1470	963	1189	81%
LA TOUR	1288	272	1192	93%
MARCELLAZ	1044	408	1039	100%
MEGEVETTE	592	74	130	22%
ONNION	1309	479	897	69%
PEILLONNEX	1400	593	1330	95%
ST ANDRE DE BOEGE	558	166	277	50%
ST JEAN DE THOLOME	1004	342	620	62%
SAXEL	483	124	267	55%
ST JEOIRE	3282	1014	2580	79%
VILLARD	858	240	563	66%
VILLE EN SALLAZ	922	395	906	98%
VIUZ EN SALLAZ	4427	1730	3631	82%
TOTAL THY-VALLEE VERTE-RISSE	23914	8514	18189	76%
ARBUSIGNY	1127	211	496	44%
ARENTHON	1804	256	1804	100%
ARTHAZ PONT NOTRE DAME	1600	525	1235	77%
CONTAMINE SUR ARVE	2091	888	1928	92%
FILLINGS	3479	1424	3219	93%
LA MURAZ	1052	194	407	39%
MONNETIER MORNEX	2304	898	2146	93%
NANGY	1578	520	1492	95%
PERS JUSSY	3080	903	2200	71%
REIGNIER ESERY	9033	1972	8064	89%
SCIENRIER	1143	395	1067	93%
TOTAL BELLECOMBE	28291	8186	24059	85%
TOTAL GENERAL SRB	52205	16700	42248	81%

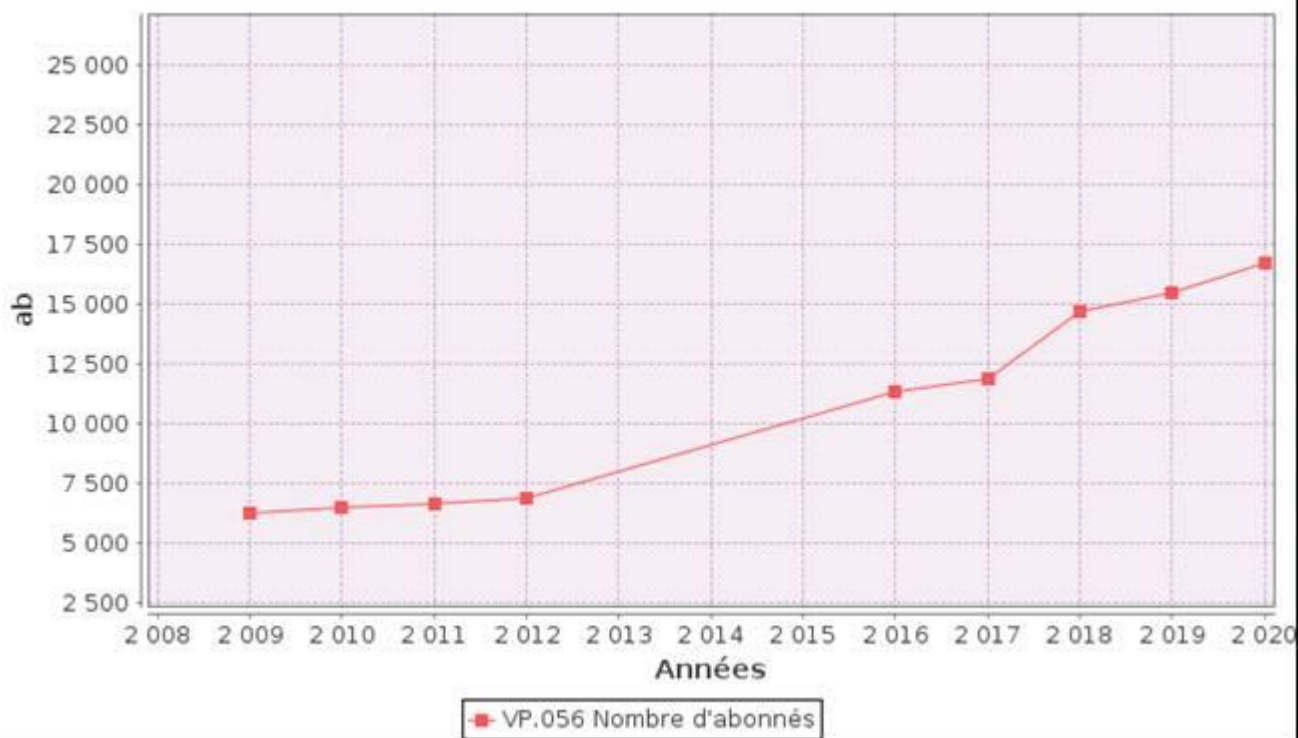
1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 16 700 abonnés au 31/12/2020.

Il faut noter que la commune de Bonne n'adhère plus au syndicat depuis son rattachement à Annemasse Agglo en 2008. Cependant, les effluents de Loëx sont toujours raccordés à la station d'épuration de Bellecombe, et leur traitement est sous-traité par Annemasse Agglo. Une convention de traitement lie les deux collectivités.



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 66 403	1 578 945	

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 (4 au 31/12/2019).

Liste des raccordements non domestiques au réseau d'eaux usées au 31/12/2020 :

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Centre Hospitalier Alpes Leman	Contamine sur Arve	Hospitaliere	☐ néant ☐ auto. x ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	2021 – 2 ans
Fruitière d'Arbusigny	Arbusigny	Fabrication de fromage	☐ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	Convention en cours de réalisation
Fruitière Peguet	Fillinges	Fabrication de fromage	☐ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	Convention à établir
Fruitière de Pers Jussy	Pers jussy	Fabrication de fromage	☐ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	Convention à établir
Gaec Vercot	Pers Jussy	Fabrication de fromage / Elevage de Bovin	☐ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	Convention à établir
HOPITAL DEPARTEMENTAL DUFRESNE SOMMEILLER	La Tour	MAISON DE RETRAITE	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
SN SAMAT	Scientrier	Décolletage	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	16/01/2017 – Validité 16/01/2022
LABO REAL	Scientrier	Fabrication produits d'entretien, d'assainissement et de protection	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	18/04/2013 – Validité 18/04/2018
ELEFIL	Scientrier	Fabrication, traitement de pièces par électroérosion	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
PATRY Automobiles	Contamine sur Arve	Carrosserie	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	18/04/2013 – Validité 18/04/2018
GARAGE SAINT ANGE	Reignier-Esery	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	19/11/2019 – Validité 19/11/2024
Carrosserie FALQUET	Reignier-Esery	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	29/04/2019 – Validité 29/04/2024
3m AGRI	Reignier-Esery	Commerce de matériel agricole	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	29/04/2019 – Validité 29/04/2024
Blanchisserie du Chablais	Reignier-Esery	Blanchisserie	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Salaisons Jacquemardes	Viuz en Sallaz	Production de charcuterie	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Services techniques	Saint Jean de Tholome	Aire de lavage de véhicules	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
THERMOZ	Scientrier	Entreprise d'hydrocurage	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
CARROSSERIE PELLET	Viuz en Sallaz	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Services techniques communauté de communes Arve et Salève	Reignier-Esery	Aire de lavage de véhicules	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
COLLINET Patrick	La Tour	Travaux de peinture	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
GAEC CRI-COLLET	Habère Poche	Elevage de vaches laitières	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Chèvrerie	Habère Poche	Elevage de chèvres	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
GAEC LES MAILLETS	VIUZ EN SALLAZ	Elevage et production fromage	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Garage JENATTON	La Tour	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
OFFSET SERVICES	Reignier-Esery	Imprimerie	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
COOPERATIVE FROMAGERIE ET PAYSANNE	Bogève	Fabrication de fromages	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Garage carrosserie LOCATELLI	Saint-André-de-Boège	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	03/07/2019 – Validité 03/07/2024
SCI DES MARAIS - MOTONEIGES DU MONT BLANC	Fillinges	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Carrosserie RLC	Fillinges	Carrosserie	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Garage DECARRE/IVECO	Fillinges	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Garage DUPUIS	Reignier-Esery	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
LJ CONCEPT	Reignier-Esery	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
SCI L'ECULAZ - LP PERILLAT	Reignier-Esery	Garage poids lourds	☐ néant ☐ auto. ☐ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Fromagerie de la Tournette	Fillinges	Fabrication de fromages	☐ néant ☐ auto. ☒ conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	

***Valeurs limites applicables aux rejets non domestiques**

Paramètres	Concentrations maximales
Température	<30°C
pH	5,5<pH<8,5
Matières En Suspension (MES)	100 mg/l
Demande chimique en oxygène (DCO)	1000 mg/l
Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours (DBO5)	800 mg/l
Rapport DCO/DBO5	3
Azote Global	150 mg/l
Azote Kjeldhal	150 mg/l
Phosphore total	50 mg/l
Sulfates	400 mg/l
Chlorure	300 mg/l
Cyanure	0,1 mg/l
Cyanure libre	0,1 mg/l
Chrome	0,5mg/l
Chrome hexavalent	0,1 mg/l
Nickel	0,5 mg/l
Cuivre	0,5 mg/l
Zinc	0,1 mg/l
Fer/aluminium	5 mg/l
Métaux totaux	15 mg/l
Graisses	150 mg/l
Halogènes Organiques absorbables (AOX)	1 mg/l
Indice phénol	0,3 mg/l
Hydrocarbures totaux	10 mg/l

Les conventions avec les fruitières vont être révisées courant 2020.

Au total, 10 diagnostics ont été réalisés en 2020 sur un total de 76 entreprises diagnostiquées depuis le lancement de l'opération Arve Pure. A noter que 10 dossiers de demande de subvention ont été présentés et instruits par de l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre d'Arve Pure.



1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Sur le périmètre du Syndicat, le réseau de collecte et/ou transfert d'assainissement collectif est constitué de :

- 6,24 km de réseau unitaire hors branchements,
- 17,18 km de refoulement
- 517,01 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 540,43 km (483,3 km en 2019).

COMMUNES	Longueur réseau séparatif gravitaire (km)	Longueur réseau unitaire gravitaire (km)	Longueur refoulement (km)	Linéaire total (km)
ARBUSIGNY	9,72		0,53	10,25
ARENTHON	6,68		0,08	6,76
ARTHAZ-PND	13,52		1,82	15,34
BOEGE	18,11		0,19	18,3
BONNE (secteur)	3,88			3,88
BOGEVE	16,09		0,24	16,33
BURDIGNIN	4,99			4,99
CONTAMINE-SUR-ARVE	27,09			27,09
FAUCIGNY	5,74			5,74
FILLINGES	53,48		3,7	57,18
HABERE LULLIN	6,47			6,47
HABERE POCHE	18,61		0,27	18,88
MARCELLAZ	12,19			12,19
MEGEVETTE	5,01			5,01
MONNETIER-MORNEX	23,04		0,64	23,68
LA MURAZ	6,58		0,05	6,63
NANGY	16,18		1,13	17,31
LA TOUR	9,27	4,09		13,36
PEILLONNEX	18,05		1,54	19,59
PERS-JUSSY	36,62		1,38	38
REIGNIER-ESERY	58	1,53	3,47	63
ST ANDRE DE BOEGE	9,84		0,17	10,01
ST JEAN DE THOLOME	13,62			13,62

COMMUNES	Longueur réseau séparatif gravitaire (km)	Longueur réseau unitaire gravitaire (km)	Longueur refoulement (km)	Linéaire total (km)
ST JEOIRE	21,14	0,62	0,17	21,93
SAXEL	4,45		0,22	4,67
ONNION	14			14
SCIENRIER	17,56		1,35	18,91
VILLARD	6,26		0,23	6,49
VILLE EN SALLAZ	11,79			11,79
VIUZ EN SALLAZ	49,03			49,03
TOTAL	517,01	6,24	17,18	540,43

Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Des inspections et des contrôles sont régulièrement réalisés sur le réseau d'assainissement afin d'effectuer un diagnostic de l'état des branchements et des canalisations.

Une inspection télévisée et des essais d'étanchéité sont nécessaires lors du raccordement d'une canalisation neuve afin de vérifier sa mise en œuvre. Lors d'un problème sur une canalisation existante, après curage de celle-ci, on inspecte la canalisation afin de déterminer les raisons du dysfonctionnement avec preuves vidéo. Le diagnostic des réseaux existants permet également d'établir le programme de réhabilitation annuel.

L'entretien du système de collecte

Récapitulatif des opérations d'entretien :

En 2020, des interventions d'hydrocurage ont été réalisées systématiquement sur quelques points noirs du réseau d'assainissement de chaque commune, puis plus ponctuellement sur les points suivants :

- Reignier : rue de St Ange, rue des Ecoles, route de Cry, rue du Cimetière, rue de Bersat, route d'Annemasse.
- Pers Jussy : Chemin rural N°8, route de Reignier, route d'Arbusigny
- Scientrier : route de Crédoz, ZI Bidaille, rue de l'Eglise
- Marcellaz : route d'Arpigny
- Faucigny : chez les Blancs
- Arthaz : chemin des Terreaux, route du Pont Notre Dame
- Arbusigny : Chef-lieu, Voie Communale N°5, chemin de la Tour
- Fillinges : route des Bègues, Route de la Vallée Verte, chemin des Hutins
- St Jeoire : avenue de la Tour de Fer, chef-lieu
- St André de Boège : ZI chez Merlin, chef lieu
- Bogève : route de la Vallée Verte
- Viuz en Sallaz : chef lieu

Postes de refoulement

Sur l'ensemble du réseau d'assainissement du Syndicat, il existe actuellement 47 postes de refoulement. Les postes sont visités mensuellement et une campagne de nettoyage annuelle avec 1, 2 ou 3 interventions par poste, est actuellement en place.

En 2020, l'ensemble des 47 postes de relevage ont été vidés et nettoyés dans le cadre l'entretien préventif annuel qui a été mis en place (le tableau ci-après présente le détail des interventions réalisées). Au total, 68 opérations de curage ont été réalisées et 7 pompes ont dû être remplacées.

COMMUNE	N°	NOM	Curages 2020		Renouvellement de pompes en 2020
ARBUSIGNY	1	CRET VOLANT		21/10/2020	
	2	LE SOUGET		21/10/2020	
ARENTHON	3	ARENTHON		21/10/2020	
ARTHAZ PND	4	LA CHAPELLE	10/06/2020	17/11/2020	
	5	LA CHAPELLE 2		17/11/2020	
	6	NANT		17/11/2020	
	7	TRUAZ		26/11/2020	
FILLINGES	8	CHEZ BOSSON		03/11/2020	
	9	JACOB		18/11/2020	Novembre
	10	ZONZIER	07/07/2020	03/11/2020	
	11	LA SAVIERE		03/11/2020	
	12	SOUS MALAN PR	22/05/2020	24/09/2020	Septembre x2
		PONT DE FILLINGES		24/09/2020	
LA MURAZ	13	LA CROISSETTE	10/06/2020	21/10/2020	
MONNETIER - MORNEX	14	LES BOUEDAS		21/10/2020	
	15	MONNETIER EGLISE		21/10/2020	
	16	MORNEX GARE		21/10/2020	
NANGY	17	ATMB		17/11/2020	
	18	BORINGES	07/07/2020	18/11/2020	
	19	CONTAMINE		17/11/2020	Mars
	20	VERDANNET		18/11/2020	
	21	HOPITAL	10/06/2020	17/11/2020	Août
PERS - JUSSY	22	CHEVRIER	07/07/2020	03/11/2020	
	23	JUSSY		21/10/2020	
	24	LA BEGAUDIERE		03/11/2020	
	25	VURET	07/07/2020	22/10/2020	

COMMUNE	N°	NOM	Curages 2020		Renouvellement pompes 2020
REIGNIER	26	CRY	07/02/2020	22/10/2020	Juin
	27	FORON	11/06/2020	16/12/2020	
	28	L'ECULAZ	11/06/2020	22/10/2020	
	29	LES FAVULES	11/06/2020	18/11/2020	
	30	MERAN	11/06/2020	22/10/2020	
	31	MOIRON	07/07/2020	22/10/2020	
	32	RAMBOEX	10/06/2020	21/10/2020	
	33	PONT DU LOUP		18/11/2020	
	34	VIAISON	10/06/2020	22/10/2020	
SCIENTRIER	35	SCIENTRIER EGLISE		21/10/2020	
	36	SCIENTRIER ZA		08/12/2020	
PEILLONNEX	37	PR STEP	30/04/2020	08/12/2020	
	38	ENTREE STEP		19/11/2020	
	39	BIOLLUZ		08/12/2020	
BOEGE	40	PR LA CROSSE		03/11/2020	
	41	PR MARGOTTES	11/06/2020	03/11/2020	Novembre
BOGEVE	42	BOGEVE	11/06/2020	18/11/2020	
ST ANDRE BOEGE	43	ST ANDRE	08/07/2020	18/11/2020	
HABERE LULLIN	44	PR HABERE LULLIN step	08/07/2020	03/11/2020	
VILLARD	45	PR BURDIGNIN step	08/07/2020	03/11/2020	
HABERE POCHE	46	PR Chez PACCOT			
ST JEOIRE	47	PR POUILLY			
		TOTAL :	68 curages		7 pompes

Points de déversement

Sur l'ensemble du réseau, il existe 8 ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Le temps de déversement est enregistré par la télégestion. Les volumes et flux sont estimés à partir des charges théoriques en amont des postes avec les ratios suivants pour 1 équivalent-habitant (EH).

Pour rappel, un EH correspond à un rejet moyen journalier de 150 l / jour d'effluent présentant une charge de :

- 60 g DBO5
- 135 g DCO
- 90 g MES

Repère	Type de point	Nom du point	Commune de localisation	Maître d'ouvrage	Flux de pollution collecté par le tronçon		Autorisation / Déclaration	Milieu récepteur
					Estimation (kg DBO5)	Classe		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(11)
P1	TP	TP PR de Viaison	Reignier-Esery	SRB	159	1	Déclaration	Viaison
P2	TP	TP PR de Moiron	Reignier-Esery	SRB	192	1	Déclaration	Moiron
P3	TP	TP PR de Foron	Reignier-Esery	SRB	234	1	Déclaration	Foron
P4	DO	DO Intercommunal Marais des Tattes	Viuz en Sallaz	SRB	165	1	Déclaration	Thy
P5	DO	DO Intercommunal Le Pre du Moulin	Peillonex	SRB	105	1	Déclaration	Thy
P6	TPPR	TP PR PEILLONNEX	Peillonex	SRB	524	1	Déclaration	Foron
P7	DO	SR2 PEILLONNEX	Peillonex	SRB	524	1	Déclaration	Foron
P8	TP	TP PR de Contamine	Nangy	SRB	884	2	Autorisation	Arve

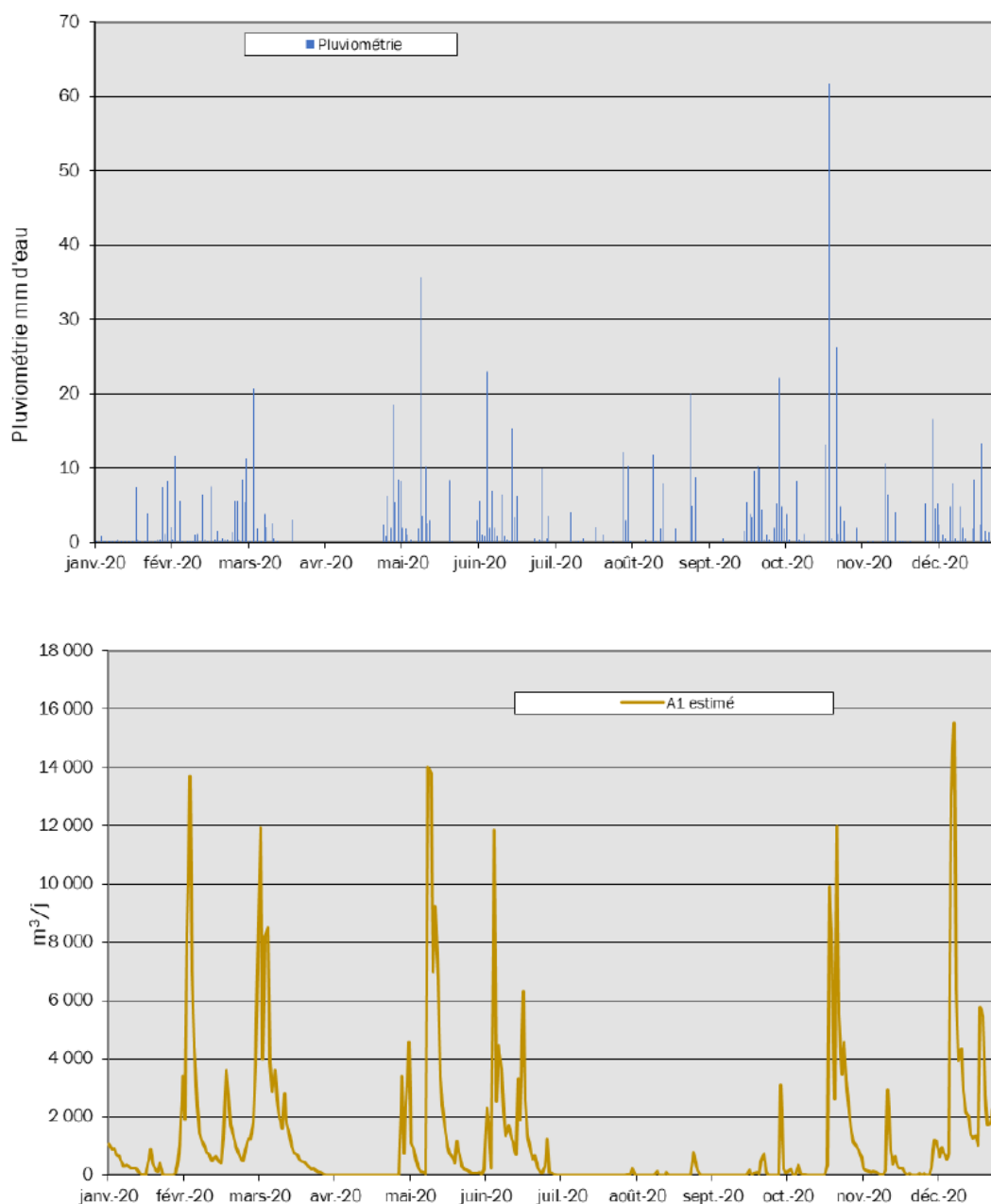
Tableau récapitulatif des charges déversées sur l'année 2020 :

Répartition des déversements	Déversements de temps sec				Déversements de temps de pluie			
	Nbre jours	Volume (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	Nbre jours	Volume (m3)	MES (kg)	DCO (kg)
Poste de Viaison	3	30	16	22	25	3 302	1 976	2 627
Poste de Moiron	3	292	175	233	26	4 202	2 523	3 349
Poste de Foron	1	13	7	10	2	35	20	27
Poste de Contamine	3	401	240	320	20	13 582	8 170	10 855
DO Intercommunal Marais des Tattes	1	16	9	12	14	3 031	1 816	2 419
DO Intercommunal Le Pre du Moulin	0	0	0	0	4	102	58	80
TP PR PEILLONNEX	62	28 785	17 309	23 006	167	290 031	174 584	231 959
SR2 PEILLONNEX	59	22 107	13 285	17 663	108	73 611	44 288	58 846
Totaux	72	51 644	31 041	41 266	180	387 895	233 435	310 162

Les périodes de déversement sont liées aux périodes de nappes haute et de pluviométrie élevée.

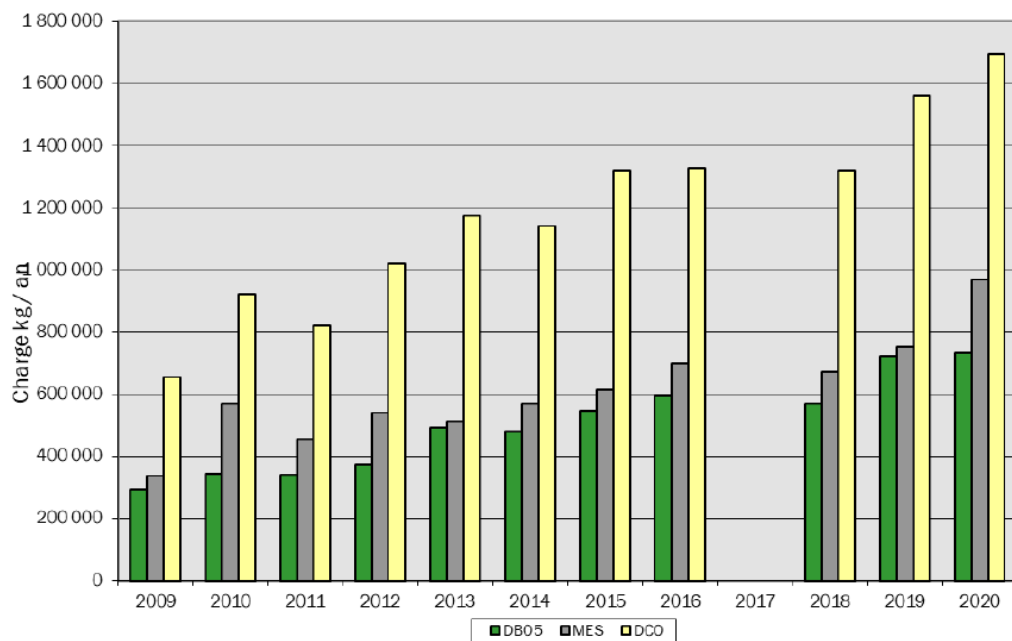
En cas de précipitations ou de fonte des neiges, le réseau d'assainissement est impacté par des arrivées d'eaux parasites et/ou par des infiltrations.

Le SRB a déjà engagé plusieurs programmes de travaux ces dernières années pour mettre en séparatif ou réhabiliter certains réseaux comme sur les communes de Peillon, la Tour, Viuz en Sallaz ou St Jean de Tholome. Des enquêtes sur le réseau sont actuellement en cours et des travaux sont programmés tous les ans pour améliorer la situation mais c'est une démarche longue dont les résultats sont perceptibles à court et moyen terme.



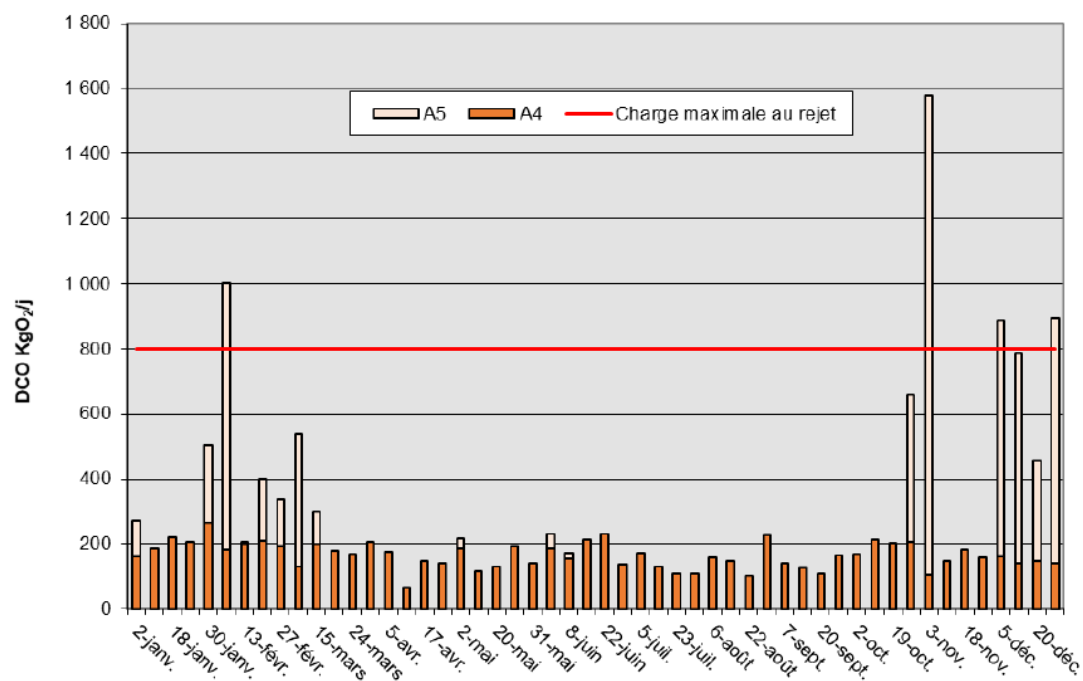
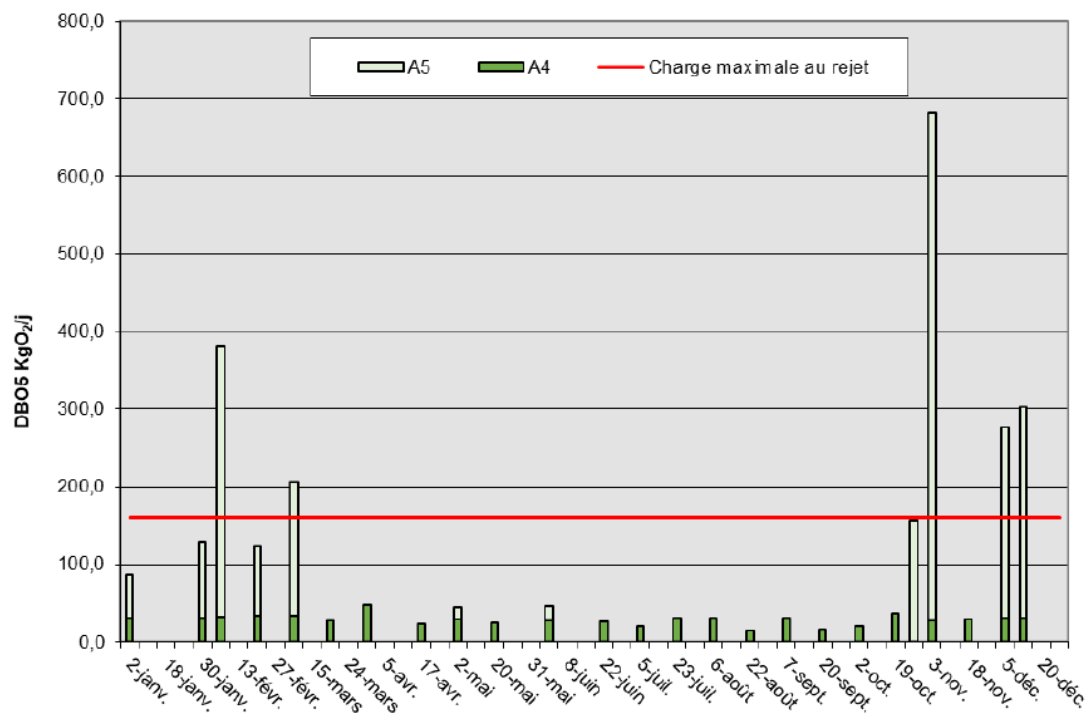
A noter que le temps de réponse de ces réseaux peut être assez long (souvent supérieur à 1 jour), ce qui explique, après des épisodes pluvieux, des volumes bypassés malgré une pluviométrie nulle.

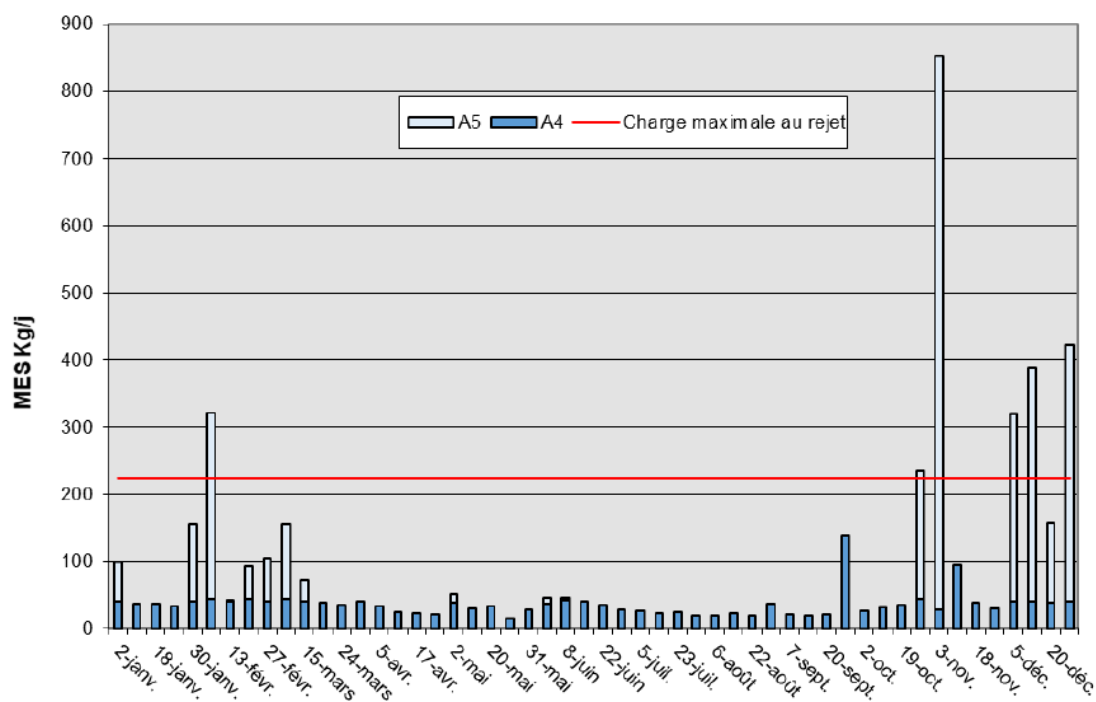
Evolutions des charges entrantes totales annuelles :



Les charges mesurées sont en augmentation depuis 2009. Entre 2019 et 2020, l'augmentation est notable pour les paramètres DCO et MES.

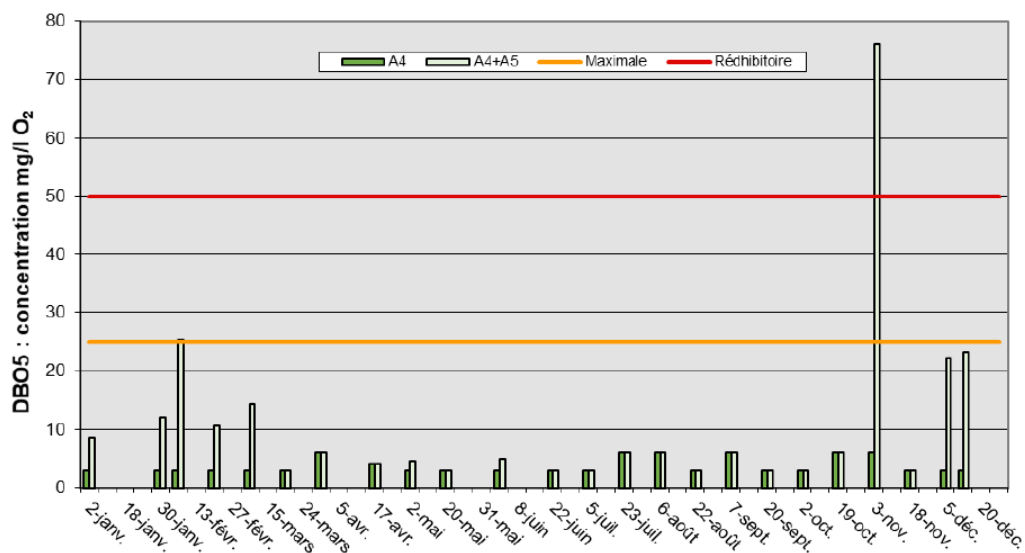
La pollution sortant du système de traitement :

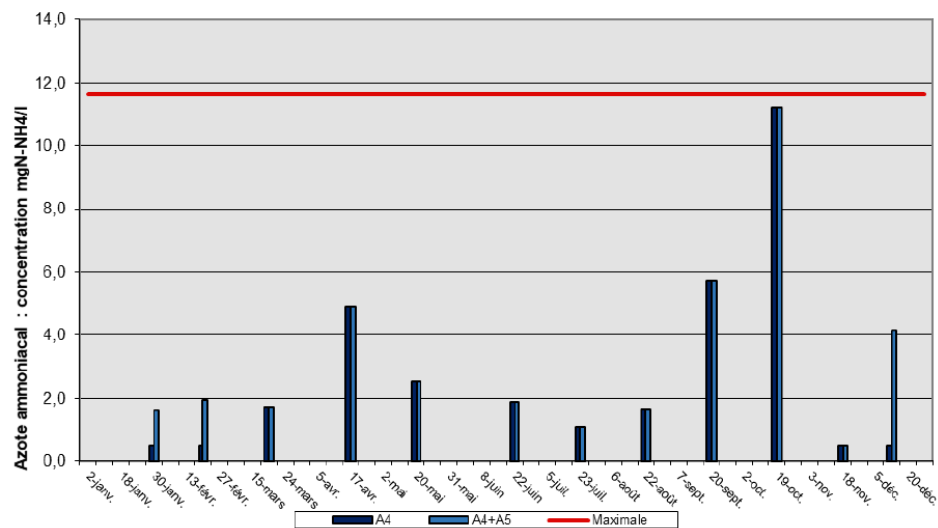
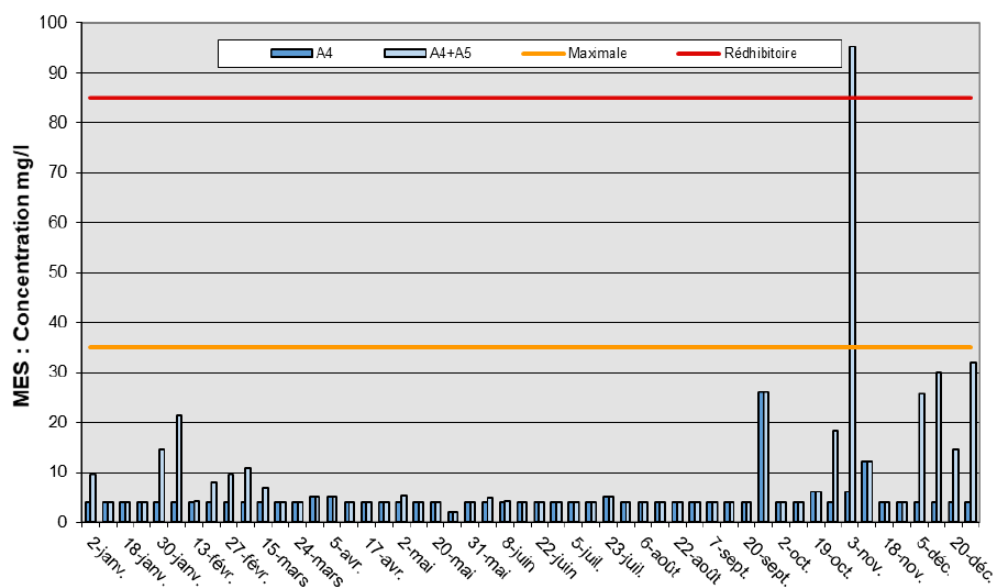
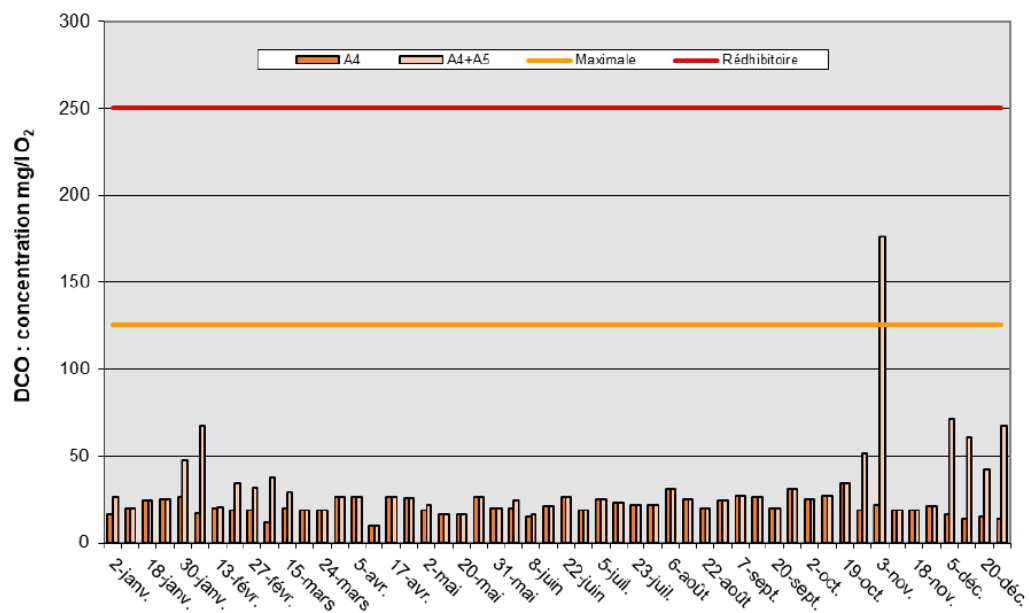




Des dépassements de la charge maximale au rejet ont eu lieu en février, octobre, novembre et décembre pour un total de 7 bilans non conformes. Ces dépassements sont principalement liés à des déversements en A5 avec un dépassement du débit de référence en entrée. Concernant le bilan du 3 novembre, il a été réalisé lors d'une période de maintenance du clarificateur de la file 3 nécessitant une vidange du bassin.

Les concentrations au rejet de la station d'épuration :





Pour les mesures de concentration, il y a eu en 2020 :

- Un dépassement de la limite de concentration en DBO5 le 3 février lié à un déversement en A5. Le débit entrant était supérieur au débit de référence de la station de traitement.
- Un dépassement de la limite de concentration en DBO5, DCO, MES le 3 novembre lié à un déversement en A5. Les concentrations rédhitoires ont été dépassées. Le débit de référence de l'installation n'était pas atteint. Ce dépassement est lié à une opération de maintenance sur la file 3, programmée et validée par les service de police de l'eau en amont, pour réparer la lame de fond. L'intervention a nécessité le déversement d'une partie des eaux d'entrée.



Image 1 : Lame de fond avant intervention



Image 2 : Lame de fond après l'intervention

En 2020, différents évènements sont à relever :

- Le 24 juin : arrêt des postes de relevages de Contamine et Moiron pour faciliter l'intervention sur la vanne d'entrée de la station d'épuration.
- Le 13 mai : Sondages, curages et inspection télévisée du PR Sous Malan
- Du 2 mai au 28 juillet et du 18 septembre au 2 octobre : refoulement des eaux usées du PR sous Malan vers le réseau de Gaillard pendant la construction du PR de Pont de Fillings
- Du 28 juillet au 18 septembre : mise en place de pompes de location dans le PR Sous Malan pour un refoulement vers le réseau du SRB.
- Du 3 au 22 novembre : nettoyage de l'ensemble des postes réalisé.
- Le 13 décembre : 1 arrêt

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



En 2020, le service Assainissement du SRB gère 10 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU).

STEU N°1 : Station d'épuration de Bellecombe (Scientrier)

(Code Sandre de la station : 060974220001)

Agglomération d'assainissement		Code Sandre : 060174220 0001	
Nom :	Syndicat des Rocailles et de Bellecombe		
Taille en EH 2020 (= CBPO) :	47 511 EH		
Système de collecte		Code Sandre : 060874220 0001	
Nom :	Réseau d'assainissement de SCIENTRIER		
Type(s) de réseau :	☐ Unitaire ☒ Séparatif % Unitaire 100 % Séparatif		
Industries raccordées :	☒ Oui ☐ Non		
Exploitant :	REGIE		
Personne à contacter :	Audrey ROCH - 04 50 95 71 63 - direction@srb.fr		
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre : 060974220 0001	
Nom :	STEP DE SCIENTRIER		
Lieu d'implantation :	Scientrier (Code Insee : 74220) / Lieu dit « Delu »		
Date de mise en eau :	1979		
Maître d'ouvrage :	Syndicat des Rocailles et Bellecombe		
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure
Temps sec	1 920	6 400	600
Temps pluie	1 920	14 400	600
Volume de référence :	9 300 m³/j		
Charge entrante : (année 2020)	En kg/j DBO5 :	2 003	En EH : 33 385
File EAU :	Type de traitement :	Biologie	
	Filières de traitement :	Boue activée très faible charge	
File BOUE :	Type de traitement :	Déshydratation	
	Filières de traitement :	Déshydratation mécanique et séchage solaire	
Exploitant :	Syndicat des Rocailles et Bellecombe		
Personne à contacter :	Audrey ROCH - 04 50 95 71 63 - direction@srb.fr		
Milieu récepteur		Code Sandre : FRDR555b	
Nom :	L'Arve		
Masse d'eau :	L'Arve en aval de Bonneville		
Type :	☒ Rejet superficiel		Cours d'eau
	☐ Rejet sous lacustre		
Débit d'étiage :	20 m³/s		

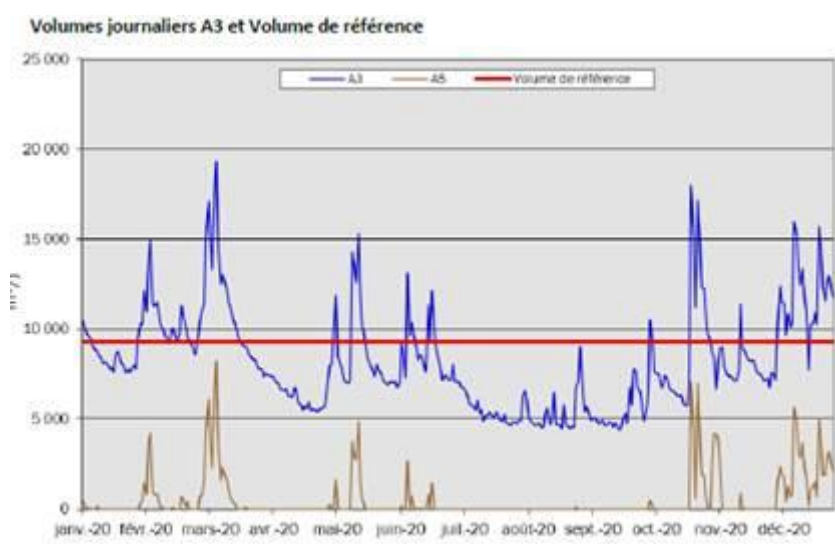
		MES			DCO			DBO5			NGL		NTK		N-NH4			N-NO2	N-NO3	PT		
Débit journalier de référence (m3/j)		9 300																				
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		2 851																				
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Flux (Kg)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Flux (Kg)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Flux (Kg)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Flux (Kg)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	52			52			24					12		12			12	12	12		
	Nombre de mesures réalisées	52			52			24					12		12			12	12	12		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	96,6	9,38	91,4	93,8	31,3	290,3	94,5	10,8	110,8			91,0	4,76	91,1	3,24	24,5	0,14	1,09	68,8	2,41	
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	36			36			16					9		9			9	9	9		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	97,9	7,47	57,0	95,9	27,4	201,2	96,7	8,69	69,3			93,0	4,69	92,2	3,47	22,2	0,14	1,11	72,2	2,61	
	Valeur rédbitoire (1)		85			250			50													
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédbitoire	0			0			0														
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	224	75	125	800	80	25	160					70	11,6	115					
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	5			5			3					2									
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0			0			0					0									
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																					
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O			O			O					O								
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		O																				

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration ou en rendement et en flux.
(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

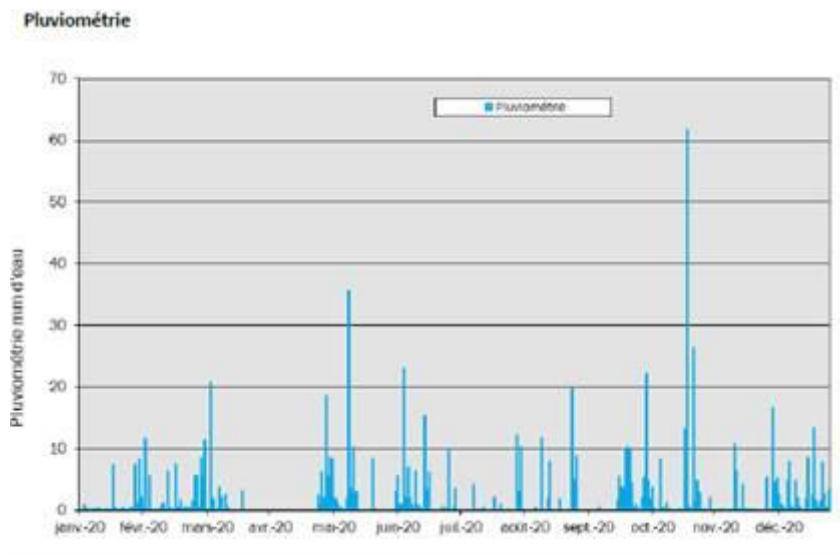
La station d'épuration de Bellecombe est déclarée **conforme** pour l'année 2020. L'ensemble des paramètres respecte les exigences de son Arrêté de rejet du 21/07/2015 et de l'Arrêté Préfectoral n° DDT-2106-0582 du 05/04/2016 fixant ses conditions d'exploitation et de rejet.

- Une charge moyenne en 2020 de 34 894 EH (32 967 EH en 2019) avec un maximum mesuré de 47 511 EH.

- Les mesures réalisées sur le milieu naturel le 30 janvier et le 18 novembre ne montrent pas de déclassement de l'Arve entre l'amont et l'aval du rejet qui reste en classe de qualité « Bonne ».



107 jours de dépassements du volume de référence ont eu lieu. On note également 118 jours de by-pass.



- De nombreux by-pass liés à une forte pluviométrie et à un temps de retour élevé.

STEU N°2 : Station d'épuration d'Habère-Poche

(Code Sandre de la station : 060974140001)

Agglomération d'assainissement		Code Sandre : 060000174140	
Nom :	Habère-poche		
Taille en EH (= CBPO) :	2 371 EH		
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre : 060974140001	
Nom :	STEP de Habère-Poche		
Lieu d'implantation :	Habère-Poche (Code Insee : 74140)		
Date de mise en eau :	1991		
Maître d'ouvrage :	Syndicat des Rocailles et Bellecombe		
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure
Temps sec	189	472	3 150
Temps pluie	189		100
Volume de référence :	700 m³/j		
Charge entrante : (année 2020)	En kg/j DBO5 :	90,3	En EH : 1 506
File EAU :	Type de traitement :	Biologique	
	Filières de traitement :	Lit Bactérien	
File BOUE :	Type de traitement :	Décantation	
	Filières de traitement :	Epaississement statique gravitaire	
Exploitant :	Syndicat des Rocailles et Bellecombe		
Personne à contacter :	Audrey ROCH - 04 50 95 71 63 - direction@srb.fr		
Milieu récepteur		Code Sandre : FRDR558	
Nom :	La Menoge		
Masse d'eau :	Torrent la Menoge		
Type :	☒ Rejet superficiel	Cours d'eau	
	☐ Rejet sous lacustre		
Débit d'étiage :	QMNA ₅ = 0,50 m³/s		

Performances de la STEU d'Habère Poche

		MES		DCO		DBO5		NGL		N-NH ₄		N-NO ₂	N-NO ₃	NTK	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)																
700																
142,3																
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12				4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12				4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	95,1	10,6	88,1	58,8	92,3	17,3			56,2	17,2	1,19	13,2	20,2	24,8	6,31
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	11		11		11				4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	95,4	11,1	89,4	61,3	92,7	18,3			56,2	17,2	1,19	13,2	20,2	24,8	6,31
	Valeur réhibitoire (1)		65		250		50									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	1		1		2										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	90	85	92	25			90	3,1					
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2				1					1	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	1		4		3				4						
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle														90	1
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O		N		N				N					N	
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :		N														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration ou en rendement.
(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

Le fonctionnement de la station d'épuration d'Habère-Poche est jugé **non conforme** sur l'année 2020 par rapport à son arrêté de rejet.

La station d'épuration est affectée par de nombreux dépassements en concentration et par des rendements de dépollution souvent insuffisants. Malgré plusieurs interventions des agents du SRB notamment pour réparer le sprinkler du lit bactérien et les pompes d'alimentation du décanteur-digester, il y a eu plusieurs périodes de by-pass de l'installation liée à des incidents. La station présente des signes graves de dégradation de son génie civil.

- Les charges entrantes représentent une pollution moyenne correspondante à 1 505 EH (1 885 EH en 2019). La charge maximale reçue a été de 2 371 EH.

- Les mesures effectuées sur le milieu naturel montrent un déclassement de l'état de la Menoge de « Bon » à « Moyen » entre l'amont et l'aval du rejet de la STEP le 2 décembre 2020. Aucun déclassement n'a été mesuré lors du bilan du 10 janvier.

Présentation en annexe d'un point d'avancement du collecteur de la Vallée Verte et de l'extension de la station d'épuration de Bellecombe dont l'ensemble des travaux répond en grande partie à cette problématique.

STEU N°3 : Station d'épuration de Boège

(Code Sandre de la station : 060974037001)

Caractéristiques générales		
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service		31/12/1975
Commune d'implantation		Boège (74037)
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1233
Prescriptions de rejet		
Soumise à		☒ Arrêté du 21/07/2015.
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	le Brevon

Performances de la STEU de Boège

Paramètres	Volume m³	DBO5 kg	DCO kg	Mes kg	P.Ptotal kg	N.NTK kg
Moyenne 2020	320	184,4	381,1	227,7	3,5	25,7
Capacité Step	300	82	164	123	4,1	17,8

Pollution Carbonée	Demande biologique en oxygène à 5 jours					Demande chimique en oxygène					Matières en suspension			
	Concentration au rejet en mg/l			Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l			Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
Date Bilan	Norme	Valeur réhibitoire	Step	Norme	Step	Norme	Valeur réhibitoire	Step	Norme	Step	Valeur réhibitoire	Step	Norme	Step
16-juin-20	35	70	115	60	81,4	200	400	274	60	80,8	85	257	50	68,0
12-oct-20	35	70	30	60	94,4	200	400	119	60	87,6	85	75	50	87,9

Le bilan du 16 juin présente des concentrations en DBO5 et MES supérieures aux concentrations réhibitoires. Ce bilan ayant eu lieu en temps de forte pluie avec un dépassement du débit de référence en entrée, il ne peut pas être pris en compte pour statuer sur la conformité du rejet.

Le bilan du 12 octobre, réalisé par temps de pluie faible permet de statuer sur la conformité de la station d'épuration avec un **résultat conforme** aux exigences réglementaires.

- Les charges à traiter ont représenté pour l'année 2020, une pollution moyenne correspondante à 3 073 EH, soit 225% de la capacité nominale de la station.
- Le suivi de la qualité du Brevon met en évidence, le jour du contrôle de fonctionnement. Un déclassement de son état écologique de « bon », à « moyen » à l'aval du rejet de la station d'épuration.

STEU N°4 : Station d'épuration d'Habère-Lullin

(Code Sandre de la station : 060974139001)

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/07/2008	
Commune d'implantation	Habère-Lullin (74139)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	700	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Arrêté NM 2005-2	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	la Menoge

Performances de la STEU d'Habère Lullin

Débits	Débit moyen/jour temps sec m³/j		Débit horaire temps sec m³/h		Débit horaire temps de pluie m³/h	
	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
Date Bilan						
22/06/20	119	107,7	20	7,67	30	
14/10/20		68,4		5,83		

Pollution Carbonée	DBO ₅			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
22/06/20	25	<6	97,8	125	40	92,6	35	7	98,5
14/10/20	25	<3	99,4	125	20	98,3	35	<4	99,4

Pollution azotée	N-NH ₄			NTK	
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Step	Step	Step
22/06/20	19,4	8,49	79,0	7,68	87,3
14/10/20		0,58	99,2	< 0,50	99,5

Les bilans réalisés sont **conformes** aux prescriptions de l'arrêté de rejet concernant la pollution carbonée et la pollution azotée.

Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 555 EH (avec 232 EH en 2019, l'augmentation est significative).

STEU N°5 : Station d'épuration de Burdignin

(Code Sandre de la station : 060974050001)

Caractéristiques générales		
Filière de traitement		Filtres Plantés
Date de mise en service		01/12/2008
Commune d'implantation		Burdignin (74050)
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1000
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Arrêté NM 2005-1	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	la Menoge

Performances de la STEU de Burdignin

Débits	Débit moyen/jour temps sec		Débit horaire temps sec en m3/j		Débit horaire temps de pluie en m3/j	
	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
Date Bilan						
23/04/20	170	58,7	28	4,66	42	
05/10/20		222				11,03

Pollution Carbonée	DBO5			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
23/04/20	25	12	97,5	125	69	95,3	35	12	98,1
05/10/20	25	<3	98,2	125	19	92,6	35	<4	98,3

Pollution azotée	N-NH ₄			NTK	
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Step	Step	Step
23/04/20	19,4	25,7	59,5	28,9	70,9
05/10/20		<0,50	97,7	0,99	96,9

Les résultats sont conformes pour la pollution carbonée. Le bilan réalisés en avril 2020 est non conformes pour le paramètre NH₄ en concentration. La station est donc **non conforme** en performance pour l'année 2020.

- Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 530 EH.

STEU N°6 : Station d'épuration de Saint-André-de-Boège

(Code Sandre de la station : 060974226001)

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés	
Date de mise en service	31/12/2006	
Commune d'implantation	Saint-André-de-Boège (74226)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	630	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Arrêté NM 2004-4	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	la Menoge

Performances de la STEU de St André de Boège

Débits	Débit moyen/jour temps sec		Débit horaire temps sec		Débit horaire temps de pluie	
Date Bilan	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
23/06/20	86	27.1	10.7	1.26		
24/09/20		51.8				3.26

Pollution Carbonée	DBO ₅			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
23/06/20	25	< 6	96.3	125	36	90.2	35	8	95.1
24/09/20	25	< 3	96.2	125	30	84.4	35	< 4	95.9

Pollution azotée	N-NH ₄		NTK	
	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Step	Step	Step	Step
23/06/20	11.8	70.7	13.9	74.6
24/09/20	8.62	65.2	10	69.3

L'ensemble des bilans réalisés sont **conformes** aux prescriptions de l'arrêté de rejet concernant la pollution carbonée.

- Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 71 EH en DBO₅ ; 263 EH en volume.

STEU N°7 : Station d'épuration de Mégevette

(Code Sandre de la station : 060974174001)

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boues activées faible charge à aération prolongée de type Sequency Batch Reactor (SBR)
Date de mise en service	01/11/2016
Commune d'implantation	Mégevette (74174)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	650
Prescriptions de rejet	
Soumise à	☒ Arrêté préfectoral n°2014086-0027
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Le Risse

Débits	Débit moyen/jour	
Date Bilan	Norme	Mesuré
17/02/20	130	14,0
08/04/20		13,9
12/08/20		14,3

Pollution Carbonée	DBO5				DCO				MES			
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
Date Bilan	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step
17/02/20	25	20	92	93,8	125	56	83	93,4	35	32	90	88,6
08/04/20		<6		98,5		45		95,3		11		98,2
12/08/20		<3		99,1		21		98,0		6		98,3

Pollution azotée	N-NH ₄				NTK	
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Norme	Step	Step	Step
17/02/20	14	<0,5	64	99,1	2,44	97,2
08/04/20		<0,5		99,5	2,14	98,3
12/08/20		0,48		99,4	1,02	99,1

Les résultats sont conformes pour la pollution azotée et phosphorée. Seul le bilan du 17 février est non conforme pour le paramètre MES. Le système n'étant pas en fonctionnement habituel le jour de ce bilan, il n'a pas été pris en compte dans l'évaluation de la conformité. La station est donc **conforme** en performance pour l'année 2020.

- Le suivi de la qualité chimique du Risse, à l'aval du rejet de la station d'épuration ne montre pas de déclassement de la qualité du cours d'eau.

STEU N°8 : Station d'épuration de Jorat (Onnion)

(Code Sandre de la station : 060974205002)

Caractéristiques générales		
Filière de traitement		Filtres Plantés
Date de mise en service		31/12/2006
Commune d’implantation		Onnion (74205)
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300
Prescriptions de rejet		
Soumise à		☒ Arrêté NM 2003-18
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Le Risse

Débits	Débit moyen/jour temps sec m³/j		Débit horaire temps sec m³/h		Débit horaire temps de pluie m³/h	
	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
Date Bilan						
06/07/20	45	8,9	7,5	0,88		
19/10/20		12,5		0,97		

Pollution Carbonée	DBO ₅			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
Date Bilan									
06/07/20	25	<3	99,2	125	23,5	97,3	35	<4	99,2
19/10/20	25	<3	99,4	125	19,0	98,4	35	<4	99,6

Pollution azotée	N-NH ₄			NTK	
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Step	Step	Step
Date Bilan					
06/07/20	12,4	1,06	95,2	0,52	98,4
19/10/20		0,53	99,3	0,84	99,2

L'ensemble des bilans réalisés sont conformes aux prescriptions de l'arrêté de rejet concernant la pollution carbonée, et la pollution azotée.

- Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 83 EH.

STEU N°9 : Station d'épuration de Cotteret (Onnion)

(Code Sandre de la station : 060974205001)

Caractéristiques générales		
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service		31/12/1981
Commune d’implantation		Onnion (74205)
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1600
Prescriptions de rejet		
Soumise à		☒ Arrêté préfectoral n°DDT-2017-575
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Le Risse

Débits	Débit moyen/jour	
Date Bilan	Norme	Mesuré
20/04/20	430	119,7
17/08/20		177,6

Pollution Carbonée	DBO5				DCO				MES			
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
Date Bilan	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step
20/04/20	25	10	85	96,9	125	50	80	92,4	35	18	90	95,1
17/08/20		19		87,9		71		87,8		26		87,9

Pollution azotée	N-NH ₄				NTK	
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Norme	Step	Step	Step
20/04/20	12,4	44,0	60	25,9	46,6	41,5
17/08/20		44,7		11,5	46,9	28,3

Les résultats sont conformes pour la pollution carbonée. Les deux bilans réalisés en 2020 sont non conformes pour le paramètre NH₄ en concentration et en rendement. La station est donc **non conforme** en performance pour l'année 2020.

- Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 663 EH.
- Le suivi de la qualité chimique du ruisseau de Cotteret, à l'aval du rejet de la station d'épuration montre un déclassement de l'état écologique de « Bon » à « Mauvais ».

AUTRES STATIONS D'EPURATION

D'autres installations ANC semi-collectives, recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 et inférieure à 12 kg/j de DBO5 (c'est-à dire supérieure à 20 EH et inférieure à 200 EH) sont gérées par le Syndicat :

- de type « filtres à sable » :

Commune d'Arbusigny : stations du Biollay (50 eH) et des Chavannes (20 eH)

Commune de Pers-Jussy : station d'Epineuse

- de type « micro-stations » :

Commune d'Arbusigny : station du Pré Courbe

Commune de Pers-Jussy : stations des Roguets « Ecole » et Roguets « Lotissement »

Commune de Contamine sur Arve : station de la Perrine

Commune de Viuz en Sallaz : stations de La Pêche et de Rouëge

Commune de Saint André de Boège : station de la Corbière

Commune de la Muraz : station de la Croisette (110 eH)

Ces stations sont exploitées par le Syndicat et donnent globalement toute satisfaction.

Conformément aux articles 3 et 14 de l'arrêté du 21 juillet 2015, les installations d'ANC sont implantées, conçues, dimensionnées et exploitées en tenant compte des variations saisonnières des charges de pollution et entretenues de manière à atteindre, hors situations inhabituelles, les performances ci-dessous (en concentration maximale ou en rendement minimum) :

Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimum	Concentration rédhibitoire
DBO₅	35 mg(O ₂)/l	60 %	70 mg(O ₂)/l
DCO	200 mg(O ₂)/l	60 %	400 mg(O ₂)/l
MES	-	50 %	85 mg/l

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Pour l'année 2020, les quantités de boues produites à la station d'épuration de Bellecombe sont :

Boues			Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			164 601 m³	599,6*
Boues apportées (point S5)	Origine			
	Station d'épuration de Boège	060974037001	132 m³	2,0
	Total		132 m³	2,0
Boues évacuées (points S6 et S17)			1 093,7	505,5*

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Pour l'année 2020, les quantités de boues évacuées à la station d'épuration de Bellecombe sont :

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Épandage agricole	95,1	18,1%	
Usine d'incinération			
Compostage « produit »	431,7*	81,9%	Compostière SARL LELEDY, Ste Marie à FRAGNES-LA-LOYERE (71530)

Depuis avril 2020, point de départ de la crise sanitaire liée au covid-19 en France, l'épandage des boues des stations d'épuration a été suspendu par arrêté ministériel. Cet arrêté précise que les boues doivent subir un traitement spécifique lié au coronavirus avant de pouvoir être épandues. Ce traitement a pour but d'hygiéniser les boues.

La filière de traitement des boues de la station d'épuration de Scientrier n'est pas considérée comme hygiénisante par les autorités, et la configuration actuelle du site ne permet pas à ce jour d'installer ce type de traitement. Les épandages ont donc été suspendus et les boues ont été valorisées et évacuées vers une filière de compostage.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. *Modalités de tarification*



Le service assainissement est géré en régie, et soumis à la TVA. La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part fixe annuelle :

La délibération n° 18-144 fixant le montant de la redevance a été votée par le Comité Syndical en date du 5 décembre 2018. Les montants de la redevance d'assainissement collectif pour la facturation 2020, sur le territoire des secteurs de Bellecombe de la Vallée Verte, du Thy et de Bogève sont :

Commune	Assainissement collectif				Part proportionnelle
	1 logement	du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} logement	du 11 ^{ème} au 20 ^{ème} logement	à partir du 21 ^{ème} logement	
Secteurs Bellecombe et Thy	41,30 €	33,84 €	25,38 €	16,92 €	1,43€/m ³
Secteur Vallée Verte Boège Saxel Habère-Poche	80,00 €	64,00 €	48,00 €	32,00 €	3 €/m ³
Secteur Vallée Verte Habère-Lullin Saint-André de Boège Burdignin Villard	50,00 €	40 €	30,00 €	20,00 €	1,80 €/m ³

Les délibérations n° 20-10, n° 20-12 et n° 20-14 fixant le montant de la redevance a été votée par le Comité Syndical en date 19 février 2020. Les montants de la redevance d'assainissement collectif pour la facturation 2020, sur le territoire du secteur du Risse sont :

	Commune	Part fixe				Part proportionnelle
		1 logement	du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} logement	du 11 ^{ème} au 20 ^{ème} logement	à partir du 21 ^{ème} logement	
Secteur RISSE	Onnion	57,80 €	46,24 €	34,68 €	23,12 €	0,80€/m ³
	Mégevette	41,30 €	33,84 €	25,38 €	16,92 €	1,43 €/m ³
	Saint-Jeoire	70,44 €	56,35 €	42,26 €	28,18 €	0,58€/m ³

Quelques catégories d'usagers font l'objet d'une tarification spéciale :

Les agriculteurs : forfait de 120 m³ s'ils n'ont qu'un compteur général.

Les propriétaires de puits : consommation du compteur, avec un minimum de 40 m³ par personne occupant le logement, limité à 150 m³ pour 4 personnes et plus.

Certains industriels de traitement de surface : seule la consommation "domestique" est prise en compte.



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

2.2.1. Communes du secteur de Bellecombe et du Thy

La facture d'assainissement, calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE à 120 m3, se présente de la façon suivante en 2019 :

FACTURE 120 m3	REDEVANCE 2020
Forfait	45,43 € TTC
Part proportionnelle à la consommation (120 m3)	188,76 € TTC
TOTAL	234.19 € TTC

2.2.2. Communes du secteur de la Vallée Verte

FACTURE 120 m3	REDEVANCE 2020	REDEVANCE 2020
	Burdignin, Habère-Lullin, St André de Boège, Villard	Habère-Poche, Boège, Saxel
Forfait	55 € TTC	88 € TTC
Part proportionnelle à la consommation (120 m3)	237,60 € TTC	396 € TTC
TOTAL	292,60 € TTC	484 € TTC

2.2.3. Communes du secteur du Risse

FACTURE 120 m3	REDEVANCE 2020	REDEVANCE 2020	REDEVANCE 2020
	Onnion	Mégevette	St Jeoire
Forfait	63.18 € TTC	45.43 € TTC	77,48 € TTC
Partie proportionnelle à la consommation	105,60 € TTC	188,76 € TTC	76,56 € TTC
TOTAL	168.78 € TTC	234,19 € TTC	154,04 € TTC

La facturation de chaque année se fait, non pas sur la base de la consommation d'eau entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année, mais sur la base du relevé de compteur d'eau de l'année (quelle qu'en soit la date), qui prend en compte la consommation constatée entre ce relevé et le relevé précédent (cette consommation est donc à cheval sur deux années). Par exemple, pour un relevé de compteur effectué le 10 mars 2020, la consommation « 2020 » prise en compte pour le calcul de la redevance « 2020 » sera celle comprise entre le relevé du mois de mars 2019 et celui du 10 mars 2020.



2.3. Recettes

En section d'exploitation, le syndicat bénéficie d'autres recettes afin d'équilibrer son budget :

* **La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C)** correspondant à la dispense de réaliser un dispositif d'assainissement autonome pour les constructions neuves raccordables au réseau.

Son montant était calculée de la façon suivante en 2020 :

HABITATION

Maison (1 logement)..... 1 141 € + 12.73 €/m² SDP (*surface de plancher*)
Plafond fixé à 4 550 €

Appartement (dans construction comprenant 2 logements ou plus)

Part fixe :

Le 1 ^{er} logement		1 141 €
Du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} logement		918 € / logement
Du 10 ^{ème} au 20 ^{ème} logement		816 € / logement
A partir du 21 ^{ème} logement		714 € / logement

Part proportionnelle à la SDP : 12,73 €/m² SDP

Extension (sans création de logement supplémentaire)	12,73 €/m ² SDP
Création de surface habitable (sans création de SDP)	12,73 €/m ²

équivalent SDP

NB : Pour les 2 points précédents, seules les extensions > 20 m² sont prises en compte.

HOTELS

Idem appartement, avec équivalence de 4 chambres pour 1 appartement

AIRE DE STATIONNEMENT DE CARAVANES

Création d'une aire de stationnement : 610 € par emplacement

AUTRES (avec rejet type « domestique » ou assimilable) :

Locaux à usage industriel, artisanal, commercial, bureaux, laboratoires, restaurants, établissement scolaires privés, sauf abris non fermés :

SDP < 1 000 m²: 2 000 € + 2 €/m² de SDP

SDP > 1 000 m²: 4 000 € + 1 €/m² de SDP

Extension : prise en compte de la surface totale pour le calcul de la taxe, et déduction de la taxe correspondant au bâtiment existant.

Tout rejet incompatible avec le fonctionnement biologique de la station d'épuration devra être traité par le pétitionnaire dans une station autonome.

ETABLISSEMENT HOSPITALIERS

Etablissements hospitaliers, cliniques 1 500 € /lit

BATIMENTS PUBLICS

Exonération totale pour les bâtiments à usage public construits par les communes adhérentes du Syndicat.

* **La participation aux travaux de branchement** qui correspond au remboursement par le particulier de la partie "publique" du branchement réalisée par le Syndicat aux frais du propriétaire : 989.20 € HT.

* **La facturation de prestations** diverses aux Communes adhérentes.

* **L'imputation sur le budget d'investissement** des missions de maîtrise d'œuvre assurées par le Syndicat.

* **La prime pour épuration** versée par l'Agence de l'Eau.

* **Les amortissements** de subventions.

Ces recettes sont récapitulées dans le tableau suivant (en Euros):

RECETTES	CA 2019	CA 2020	VARIATION 2019/2020
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	1 087 469	401 843	-170,62%
Participation aux travaux de branchement	133 751	95 952	-39,39%
- Travaux	81 950	74 845	-9,49%
- Réhabilitation ANC	51 801	21 107	-145,42%
Redevance	1 973 946	2 330 418	15,30%
- Assainissement collectif	1 900 807	2 237 939	15,06%
- Modernisation des réseaux	22 444	15 345	-46,26%
- Assainissement non collectif	50 695	77 134	34,28%
Participations Communales	187 030	171 996	-8,74%
- Assainissement collectif	187 030	171 996	-8,74%
Prestations diverses	23 996	15 590	-53,92%
Travaux en régie	64 030	156 194	59,01%
Prime de l'Agence de l'Eau	161 376	95 711	-68,61%
Gestion courante	166 194	603 967	72,48%
Amortissements des subventions	715 712	585 280	-22,29%
TOTAL	4 513 504	4 456 952	-1,27%

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 92,78% des 18 000 abonnés potentiels (90,82% pour 2019).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	50%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	81

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15
 (4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 81 pour l'exercice 2020.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration d'Habère-Poche	90,3	100	100
Station d'épuration d'Habère-Lullin	33,3	100	100
Station d'épuration de Burdignin	32	100	100
Station d'épuration de Mégevette	5	100	100
Station d'épuration de Boège	184,4	100	100
Station d'épuration de Onnion-Jorat	5	—	100
Station d'épuration de Scientrier	2 003	100	0
Station d'épuration de Onnion	39,8	—	100
Station d'épuration de Saint-André-de-Boège	4,3	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration d'Habère-Poche	90,3	100	0
Station d'épuration d'Habère-Lullin	33,3	100	100
Station d'épuration de Burdignin	32	100	100
Station d'épuration de Bogève	0	100	100
Station d'épuration de Mégevette	5	100	100
Station d'épuration de Boège	184,4	100	0
Station d'épuration de Onnion-Jorat	5	—	100
Station d'épuration de Scientrier	2 003	100	100
Station d'épuration de Onnion	39,8	—	0
Station d'épuration de Saint-André-de-Boège	4,3	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 87 (100 en 2019).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration d'Habère-Poche	90,3	0	0
Station d'épuration d'Habère-Lullin	33,3	100	100
Station d'épuration de Burdignin	32	100	100
Station d'épuration de Mégevette	5	100	100
Station d'épuration de Boège	184,4	0	0
Station d'épuration de Onnion-Jorat	5	—	100
Station d'épuration de Scientrier	2 003	100	100
Station d'épuration de Onnion	39,8	—	0
Station d'épuration de Saint-André-de-Boège	4,3	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 87 (92 en 2019).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration d'Habère-Poche :

Filières mises en œuvre		tMS
Compostage	☒ Conforme	6.88
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		6,88

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de Mégevette :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	2.8
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2,8

Station d'épuration de Boège :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2

Station d'épuration de Scientrier :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	95.1
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	431.7
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		505,5

Station d'épuration de Onnion :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	2.91
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2,91

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



Les travaux réalisés en 2020 (en Euros)

DESIGNATIONS		CA 2019	CA 2020
1 - Investissement sur les réseaux			
	Programme de travaux	2 762 899,32	3 280 741,91
	Réseaux divers & Réhabilitation	1 450,00	3 344,60
Total réseaux		2 764 349,32	3 284 086,51
2 - Travaux à la station d'épuration		148 233	24 457,10
3 - Assainissement non collectif		237 722,89	217 745,80
4 - Aménagement des bureaux		0	37 977,00
5 - Extension step Bellecombe		0	964 043,39
TOTAL		3 150 305,21	4 528 309,80

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

DETTE	MONTANTS 2019	MONTANTS 2020
TOTAL.....	22 934 638,40	23 314 070,63
L'annuité 2019 s'est élevée à (en Euros) :		
	Annuité 2019	Annuité 2020
Remboursement en capital	2 082 899,40	1 952 666,16
Intérêts et frais	787 734,81	760 066,52
TOTAL.....	2 870 634,21	2 712 732,68

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements des travaux a été de 2 319 300,85 € .

Compte - Désignation	Réalisé
28031 - Amortissements des frais d'études	3 392,94
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	14 952,85
28128 - Autres terrains	1 981,66
281311 - Bâtiments d'exploitation	496 363,27
281315 - Bâtiments administratifs	1 011,96
281351 - Bâtiments d'exploitation	68,50
281411 - Bâtiments d'exploitation	1 192,72
281532 - Réseaux d'assainissement	877 364,01
28154 - Matériel industriel	61 264,45
28155 - Outillage industriel	6 997,12
281725 - Terrains bâtis	731,88
281728 - Autres terrains	101,65
2817311 - Bâtiments d'exploitation	80 876,00
2817532 - Réseaux d'assainissement	625 792,52
281754 - Matériel industriel	62 106,90
28182 - Matériel de transport	54 522,82
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	21 963,44
28184 - Mobilier	4 256,89
28188 - Autres	4 359,27
TOTAL	2 319 300,85

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante et montants prévisionnels des travaux



Les travaux réalisés en 2020

Localisation	longueur en mètre	typologie travaux
Arthaz- Les Pierailles	74	Extension
Habère-Poche-Chez Paccot/Ramble	794	Extension
La Muraz-Grange Rouge 2 ème tranche	158	Extension
Megevette - Tranche 3	1903	Extension
Marcellaz-Extension nouvelle ecole	135	Extension
Nangy-Borings	150	Extension
Pers-Jussy - Vers la Croix	787	Extension
Pers-Jussy-Les Roguets	46	Extension
St Jeoire - Chef-lieu	103	Extension
Viuz - Les Pagnouds	340	Extension
Viuz-Chez Bajolaz	217	Extension
Fillinges - Pont Jacob-PR Pont de Fillinges	227	Extension
Contamine -Fillinges 2A	1116	Extension
Contamine -Fillinges 2B	1789	Extension
La Corbière - St andré	1241	Extension
St André-Boege	1804	Extension
Boege-Burdignin	1589	Extension
Burdignin-Villard	823	Extension
Totale extension	13294	
Localisation	longueur en mètre	typologie travaux
Devoiemment Méran	49	Renouvellement- Devoiemment
Dévoiemment Fillinges- IMAPRIM	132	Renouvellement- Devoiemment
Renouvellement Fillinges- Vers la Cure	44	Renouvellement
Total Renouvellement	225	

Les tranches de travaux envisagés pour 2021

Localisation	Canalisation	Linéaires
VIUZ EN SALLAZ - Route du fer à cheval	GRES 200	490 ml
BOGEVE - Plaine Joux 1ere tranche	PEHD 225	1400 ml
LA TOUR - Séparatif 3ème tranche	GRES 200	500 ml
LA TOUR - Séparatif 4ème tranche	GRES 200	650 ml
BOGEVE - Plaine Joux 2nde tranche		
VIUZ EN SALLAZ - Clos des Cyclamens		
La Corbière - PR de St André/Curseilles	PEHD + Fonte	
La Chavanne - PR refoulement Villard	PEHD 225	990 ml
PR Villard (exclu) - Chez Nicoud	GRES 250/200	1805-160 ml
Chez Nicoud – Reculfou	GRES250	1730 ml
Reculfou - PR Habère Poche	PEHD180 + PR	390 ml
HABERE LULLIN - Rte Valla Verde	PVC 200	180 ml
SAXEL – Challande		
ST JEAN DE THOLOME - Savernaz - 2nd tranche	GRES 200	635 ml
FILLINGES - Antenne RD20	PVC160	100 ml
Boège - La Chavanne	GRES 300 + 250	
PERS JUSSY - Le Chable	GRES 200	1400 ml
STEP Scientrier - PR Arve	PEHD250/315/355	130/200 ml
ARBUSIGNY - Chez Guerillet	PR + PEHD75	300 ml
REIGNIER - Chemin des Maraichers	GRES 200	65 ml
SCIENTRIER - STEP Pont de Bellecombe		
REIGNIER - Zone de l'Eculaz		
REIGNIER - Chemin des Viollets		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, un montant de 11 392,38 € a été abandonné et/ou versé à un fonds de solidarité, soit 0,0072 €/m³ pour l'année 2020.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	37 905	42 248
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	384,7	520,1
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,08	2,13
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90,82%	92,78%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	81
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	16%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	87%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	87%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0072